



demission de mon poste pour un cdi

Par **norinethyla**, le **10/04/2012** à **14:24**

bonjour, je suis sur le point de demissionner de mon poste de commercial occupe depuis 2 ans et demi pour un nouveau poste en cdi a 700km de chez moi.....
ma question est : est ce que je peux toucher du chomage si je ne fait pas l'affaire ? j'ai travailler depuis l'age de 17 ans et j'en ai aujourd'hui 36 sans avoir connu le chomage...
merci d'avance

Par **P.M.**, le **10/04/2012** à **15:57**

Bonjour,
Tout dépend ce qu'était votre statut avant votre dernier emploi et si vous pouvez prétendre à 3 ans d'affiliation **continue** à l'ASSEDIC / POLE EMPLOI avant la démission sinon, il vous faudra avoir travaillé pendant au moins 91 jours ou 455 h en une ou plusieurs fois sans être à l'initiative de la rupture pour ouvrir des droits à indemnisation...